

SOFAL
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 7 600 EUROS
SIEGE SOCIAL : 25 RUE DES HALLES
85000 LA ROCHE SUR YON
444 109 128 RCS LA ROCHE SUR YON

Procès Verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire
En date du 30 Juin 2010

L'an Deux Mil Dix
Le Trente Juin
A Dix Neuf Heures

Les associés de la société SOFAL., société à responsabilité limitée au capital de 7 600 euros ayant son siège social à LA ROCHE SUR YON, 25 Rue des Halles, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social.

Sont présents :

- ❖ Monsieur Bernard ROUILLIER, propriétaire de 729 parts sociales
- ❖ Monsieur Stéphane REMAUD, propriétaire de 15 parts sociales
- ❖ Monsieur Florent DELAVERGNE, propriétaire de 1 part sociale
- ❖ Monsieur Christophe BAILLARGEAU, propriétaire de 15 parts sociales

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

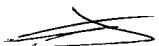
L'Assemblée est présidée par Monsieur Bernard ROUILLIER, Cogérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission de Monsieur Bernard ROUILLIER de ses fonctions de cogérant
- Nomination d'un nouveau cogérant

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix la résolution suivante :

PD  31

RESOLUTION UNIQUE

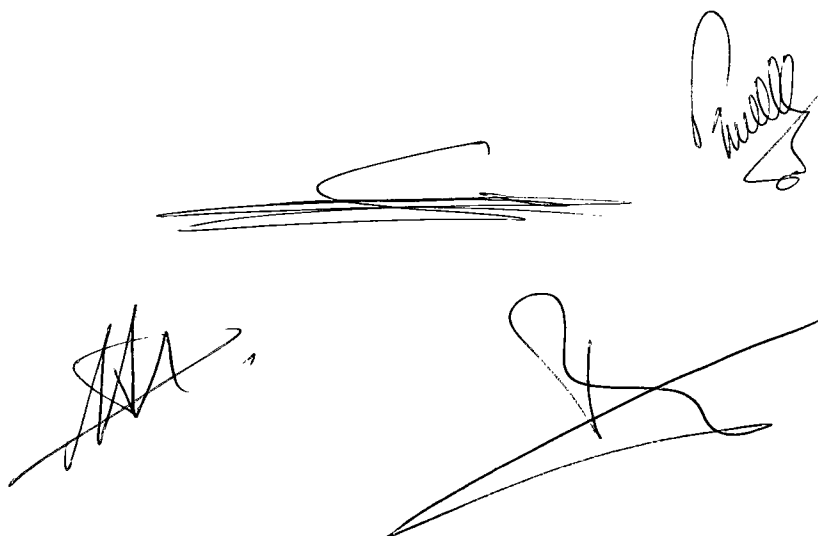
L'Assemblée Générale prend acte de la décision de Monsieur Bernard ROUILLIER de démissionner de ses fonctions de gérant à compter du 30 Juin 2010 et nomme en qualité de nouveau gérant à compter du 1^{ER} Juillet 2010, Monsieur Florent DELAVERGNE, domicilié 17 Chemin du Fief Pillery à PISSOTTE (85)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Florent DELAVERGNE déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et déclare n'être soumis à aucune règle d'incompatibilité ou d'interdiction l'empêchant d'exercer lesdites fonctions.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Four handwritten signatures in black ink are present. One signature is at the top right, another is in the center, and two are at the bottom left and bottom right.